

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du jeudi 28 avril 2011

L'an deux mille onze, le vingt huit avril à vingt heures trente, les délégués de la Communauté de Communes « Les Sources de l'Yerres », dûment convoqués, se sont réunis à Rozay en Brie, Maison des Services, en séance publique sous la présidence de M. LEPY.

Présents : Mesdames et messieurs, BEAUGRAND Etienne, BERTHELOT Albert, BOSSELMAYER Barbara, DELAVAU Jean-Claude, FOREST Gilles, GIROUD Christian, LAB Brigitte, LAFORGE Martine, LARMURIER Isabelle, LEPESME Chantal, LEPY Laurent, LEVAILLANT Pascale, MICHARD Céline, PERIGAULT Isabelle, PLATEL Véronique, STOURME Patrick, VANDAELE Véronique, VERSAULT Albert.

Absents excusés :

DENEST Bernard	- Pouvoir à DELAVAU Jean-Claude
DUBUIS Simone	- Pouvoir à PERIGAULT Isabelle
HEYLLIARD Jean François	- Pouvoir à GIROUD Christian
JENNEPIN Eric	- Pouvoir à STOURME Patrick
PERCIK Patrick	- Pouvoir à MICHARD Céline
SAADIA Charles	- Pouvoir à LEPY Laurent

Absents : BEAUGRAND Bernard, PIGNOUX-GUILLOTIN Sophie, THOUVIGNON François

Secrétaire de séance : PLATEL Véronique

Date de convocation : 18 avril 2011

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres votant : 24

Assistaient également à la réunion : Mme Casafina Directrice Générale des Services, Annie Coudière Secrétaire.

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance et énumère les points inscrits à l'ordre du jour.

Le procès verbal de la séance du 28 mars 2011 est adopté à l'unanimité.

Le Président poursuit en proposant deux modifications dans l'ordre du jour, portant sur la suppression du point suivant : avenant au contrat ETHEIS et le rajout du point suivant : convention avec les sapeurs pompiers.

Ces modifications de l'ordre du jour sont acceptées à l'unanimité

➤ OBJET : Vote du Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décident de fixer les taux pour l'année 2011 comme suit :

SIETOM de Tournan en Brie :

Commune de Bernay Vilbert : **9.70 %**

Commune de Courpalay : **11.11 %**

Commune de La Chapelle Iger : **10.71 %**

Commune de Rozay en Brie : **9.91 %**

SMICTOM de Coulommiers :

Zone 1 : **16.32 %**

SMETOM GEEODE de Nangis

Produit attendu : 213 020.23 euros

Base prévisionnelle : 966 488.00 euros

Taux : **22.04 %**

➤OBJET : Vote des 4 taxes

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Communautaire,

À l'unanimité,

Décident de ne pas augmenter les taux

Approuvent les taux des quatre taxes locales suivants :

Taxes	Taux 2010
▪ Taxe d'habitation	1.23 %
▪ Taxe foncier bâti	1.25 %
▪ Taxe foncier non bâti	2.98 %
▪ Cotisation foncière entreprise	1.07 %

➤OBJET : Budget Primitif M14 201

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

19 Voix POUR

5 Abstentions : Levailant Pascale, Platel Véronique, Bosselmeyer Barbara, Laforge Martine, Beaugrand Etienne

Votent le budget primitif 2011

Qui s'équilibre en section de fonctionnement à 1 971 873.40 €

Qui s'équilibre en section d'investissement à 5 798 832.74 €

➤OBJET : Vote du Budget Annexe SPANC M49 2011

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Votent le budget annexe SPANC 2011

Qui s'équilibre en section de fonctionnement à 352 652.24 €

➤OBJET : Inscription et engagement de la Communauté de Communes au sein du dispositif « + des services au public »

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Décident d'engager et d'inscrire les sources de l'Yerres au sein du dispositif «+ de services au public » ;

Autorisent le Président à signer tous les actes aux effets ci-dessus.

➤OBJET : Convention sapeurs pompiers

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Autorisent le président à signer la convention ci-jointe.

QUESTIONS DIVERSES

Avenant au contrat ETHEIS

M le Président

Précise que ce point supprimé à l'ordre du jour concerne un avenant au contrat ETHEIS, Réalisation du Schéma communautaire de développement touristique, afin de modifier le délai d'exécution de la réalisation de la mission qui est porté de 6 mois à 1 an, Marché A Procédure Adapté qui ne demande pas de délibération.

Kick Boxing

M le Président

Informe que lors du dernier conseil il a été rappelé que la commune de Voinsles n'avait pas envoyé la liste des jeunes, alors que la secrétaire l'avait bien transmise, Mme Dubuis n'avait pas été informé de cet envoi et s'en excuse.

Mme Casafina,

Informe que durant la semaine du 18 avril au 22 avril, le stage Kick Boxing a rencontré un vif succès malgré le temps estival, une remise des diplômes avec un goûter a clôturé la semaine.

Des projets multiples sont prévus prochainement notamment kick boxing-fitness, le dimanche 22 mai 2011, et un grand rassemblement sur le mois de juillet, quelques informations sont en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes.

Zone d'Activité

M le Président

Informe le conseil qu'une réponse a été apportée par le Directeur de la DDT sur l'arrêté du périmètre de la Zone d'Activités qui est définitivement validé à 29 hectares.

Précise que plusieurs aménageurs sont intéressés par le projet.

Urbanisme

Mme Larmurier, Conseillère Communautaire de Vaudoy en Brie,

Interroge le Président sur la possibilité que la compétence urbanisme soit prise par la Communauté de Communes afin de soulager les communes.

M le Président

Propose qu'une réunion de travail soit organisée avec les Maires et les conseillers afin de débattre sur l'ensemble des compétences attendues par les communes.

Commissions de la Communauté de Communes

Mme Levailant

Suite à la commission centre de loisirs du 22 avril 2011 regrette le nombre peu important de participants et demande une diffusion de la liste des commissions à jour.

M le Président

Précise que nous sommes toujours en attente du retour des listes des commissions de la commune de Courpalay

Mme Casafina s'engage à diffuser les listes des commissions très rapidement aux communes.

M Stourme, Vice Président,

Informe que la Communauté de Communes sera ouverte tous les jours au public même le mercredi jour de repos d'Annie Coudière, l'accueil sera assuré par Mme Casafina.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 22H40